

La PEOPLES BANK de Halifax

Fondée en 1864

CAPITAL VERSÉ.....\$700,000

BUREAU DE DIRECTION:

PATRICK O'MULLIN Président
 JAMES FRASER Vice-président
 Hon. M. H. RICHIEY CHARLES ARCHIBALD
 W. J. COLMAN

Bureau principal : Halifax, N. B.

JOHN KNIGHT, caissier.

AGENCES :

North End, Halifax, N.-E. Wolfville, N.-E.
 Lunenburg, N.-E. Windsor, N.-E.
 Canso, N.-E. Shediac, N.-B.
 North Sydney, C.-B. Port Hood, C.-B.
 Edmundston, N.-B. Woodstock, N.-B.
 Lével, P. Q. Fraserville, P. Q.

Succursale de Lévis,

JEAN TACHÉ, agent

Succursale de Fraserville,

J. E. GAUDET, agent.

CORRESPONDANTS :

Ontario—Ontario Bank.
 Québec—Banque de Québec.
 Terrebonne—Union Bank of New Brunswick.
 St-Jean N.-B.—Bank of New Brunswick
 New York—Bank of New York.
 Boston—New England Nat. Bank.
 Minneapolis—North Western Nat. Bank.
 Londres—Union Bank of London
 Paris—Crédit Lyonnais.

LA BANQUE DU PEUPLE

Bureau principal : Montréal

ÉTABLIE EN 1834

CAPITAL PAYÉ \$1,200,000

FONDS DE RESERVE 600,000

Bureau de direction :

Jacques Grenier, éer. Président
 George Brush, éer., Vice-Président,
 M. Branchaud, éer.; Wm Francis, éer., Chs.
 Lacaille éer.; Alph. Leclaire, éer.; A. Provost, éer.
 J. S. BOUSQUET Caissier
 Wm. RICHER Asst. Caissier
 M. ARTHUR GAGNON Inspecteur

Succursales :

Québec, basse-ville : P. B. DU MOULIN, gérant
 Québec, St Roch : NAP. LAVOIE, gérant.
 Trois-Rivières : P. E. PANNETON, gérant.
 St-Jean, Qué. : H. ST-MARS, gérant.
 St-Rémi, Qué. : C. BEDARD, gérant.
 St-Jérôme, Qué. : J. A. THEBERGE, gérant.
 Montréal, rue Ste-Catherine Est : A. FOURNIER,
 gérant.
 Montréal, rue Notre Dame Ouest : J. A. BLEAU,
 gérant.
 St-Hyacinthe : J. LAFRAMBOISE, gérant.

Agents en Canada :

Ontario : Molson's Bank et ses succursales.
 Nouveau-Brunswick : Banque de Montréal.
 Nouvelle-Écosse : Bank of Nova Scotia.
 Ile du Prince-Edouard : Merchant's Bk of Halifax

Agents aux États-Unis :

New-York : The National Bank of the Republic.
 New-York : Hanover National Bank.
 Boston : National Revere Bank.

Correspondants en Europe :

Angleterre : The Alliance Bank Ltd, Londres.
 France : Le Crédit Lyonnais, Paris.

La Banque du Peuple émet des lettres circulaires payables dans toutes les parties du monde.
 Pour faciliter les petites épargnes, la Banque reçoit des dépôts de tous montants, depuis 25cts, à 4 p. c. comme pour les gros dépôts.

POUDRE STANDARD

GARANTIE COMME ÉTANT

La plus Economique

La moins chère

La plus Pure

Recommandée à tous ceux qui aiment la santé.
 Demandez-en un échantillon à votre épicer.
 En vente chez tous les épiciers

Standard Baking Powder Co.

SEUL FABRICANTS,

Trois-Rivières, P. Q.

MM. les Marchands pourront s'adresser à M.
 W. H. BAILEY, agent, 371 rue de la Reine, Québec

sant dans lequel le bill Mac Kinley a plongé l'industrie et le commerce de l'Europe, en leur formant, par des tarifs prohibitifs, le marché des États-Unis. Un jour viendra où, poussés par la nécessité qui rend ingénieux, nos commerçants s'ouvriront de nouveaux débouchés. Mais heureusement toutes nos industries ne sont pas à la merci de l'étranger. Il en est beaucoup et des plus importantes qui ont en France l'écoulement assuré de leurs produits et dont les dividendes n'ont pas été mis en péri, alors même que la Bourse laissait fléchir le cours de leurs actions, quand elle n'avait d'yeux que pour la Rente.

C'est donc de ce côté que doivent se tourner les capitalistes, au moment de la rentrée : c'est par leurs achats mûrement étudiés qu'ils doivent s'associer au relèvement très probable des valeurs industrielles.

Quant aux fonds d'Etat, le même journal signale des hausses étonnantes.

"Depuis quelques semaines, dit-il au leurs, l'ensemble du fonds d'Etat, français et étrangers, a bénéficié d'une hausse vraiment remarquable."

Et pour préciser plus nettement ses comparaisons, il donne "le prix, d'après les cours actuels, d'un franc de rente des divers fonds d'États." Le 2½ Belge valait 41 ; le 2½ Anglais 37.30 ; le 3 p. c. Français 34.80 ; le 3 p. c. Egyptien 34.33 ; le 3 p. c. Allemand 31.26, etc.

L'obligation tunisienne 3 p. c. est remboursable au pair de 500 francs. Le Crédit Foncier de France récemment à MM. Goudchaux & Cie., son stock d'obligations tunisiennes 3% 1892 au prix de 500 francs par titre.

COMPTES D'APOTHICAIRES

Nous désirons protester, au nom du public que nous représentons, contre un abus criant qui tend à se généraliser ; nous voulons parler de la majoration des frais de liquidation des faillites.

On nous met, par exemple, sous les yeux le mémoire de frais que voici, taxé par la Cour, dans une faillite peu importante à la campagne :

Demande de cession.....	\$ 5 00
Réduction du bilan, etc.....	10 00
Frais de voyage.....	5 00
70 lettres à \$1.33.....	93 10
Postage de 70 lettres enrégistrées.....	5 60
Payé à la Gazette Officielle....	3 01
Frais de poste.....	1 00
Rédaction de l'avis publié dans la Gazette Officielle.....	5 00
Pour avoir assisté à l'assemblée des créanciers.....	10 00
Préparation de 2 certificats donnés par le maître de poste....	2 66
Rédaction de deux affidavits....	4 00
Préparation de l'affidavit au bas du compte du demandeur....	2 00
Protonot. sur cession et timbre.	5 20
Protonotaire sur requête.....	1 00
Honoraire sur requête et motion.	12 00

Mémoire de frais.....	2 00
Protonotaire sur assemblée des créanciers.....	2 00
Protonotaire sur motion....	1 00
Honoraire sur motion.....	6 00
Copie de jugement etc.....	70

\$176 67

A ce compte-là, la liquidation de la moindre faillite, pour \$5,000 par exemple, coûterait quatre ou cinq cents dollars.

Si messieurs les avocats peuvent réclamer \$10 pour rédiger une liste de créanciers, autant pour assistance à l'assemblée des créanciers, \$5 pour rédiger un avis de dix lignes et en proportion pour chaque coup de plume qu'ils donnent, sans compter leurs plantureux honoraires, nous plaignons les faillis et les créanciers, surtout si les avocats ont droit à une piastre et trente-trois cents pour leur signature au bas de chaque lettre qu'ils envoient ! \$93.10 pour 70 lettres, lorsqu'il est bien connu que les tribunaux ont déjà limité à 15 cents le coût de ce genre d'épîtres. On dira après cela que les lettres ne paient pas au Canada !

Nous citons ce cas particulier à titre d'échantillon, car on nous assure que cette prodigalité est pratiquée sur une grande échelle, surtout dans les districts ruraux.

Ce qui nous étonne, c'est que les tribunaux se prêtent à de pareils excès, quand ils savent que le mal est irréparable, attendu qu'il n'y a pas de recours contre un mémoire de frais taxé.

NOUVELLE TENTATIVE DE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

Nous recevons de France des communications d'un grand intérêt.

Il s'agit de créer là-bas une association de marchands assez forte pour subventionner à elle seule un service direct de steamers sur le Canada.

Le projet est suffisamment expliqué dans les communications qu'on va lire pour nous dispenser d'autre commentaire que nos souhaits pour le succès de l'entreprise.

D'abord, une lettre particulière de M. G. Drouart nous transmettant un numéro du *Journal de la Bonneterie Française* :

Villers-Bretonneux, le 12 sept. 1894.

Cher monsieur,

L'article ci-inclus nous a fait un si grand plaisir à mes amis et à moi que j'ai cru bien faire de vous l'adresser, espérant vous donner aussi quelque satisfaction. L'éminent auteur de l'article M. E. Baril me semble avoir très bien déduit la marche des choses et des hommes émigrants que produira la création d'une ligne de transport directe de Dunkerque au Canada portant des marchandises et des français qui iront coloniser à nouveau cette terre du Canada et se retremper au